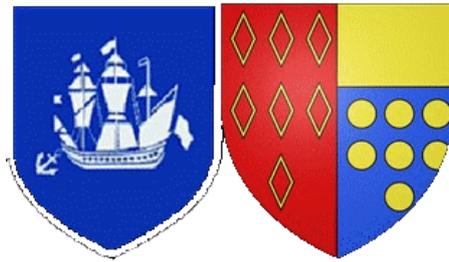
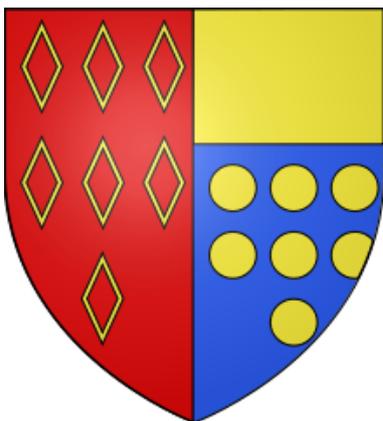


<http://paimpol-plouha.catholique.fr/spip.php?article351>



Le baptême

- Paroisse de Plouha - Etapes de la vie - Baptême -



Date de mise en ligne : lundi 26 février 2018

Copyright © Paroisses de Paimpol et de Plouha - Tous droits réservés

Le baptême

Pour les enfants de moins de cinq ans, 2 soirées : l'une avec le prêtre et la deuxième le mois suivant en réflexion encadrée par des bénévoles un vendredi du mois (de mars à sept.) à 20h au presbytère de Plouha

Si les aînés du futur baptisé ne sont pas catéchisés alors qu'ils seraient en âge de l'être, le prêtre peut différer le baptême du dernier en fonction de la catéchèse des aînés.

Entre 5 et 8 ans, les parents attendront que leur enfant suive une catéchèse paroissiale. L'enfant pourra être baptisé, s'il en fait la demande, dans sa deuxième année de catéchèse et en CM1 au plus tôt.

Au delà de 8 ans, l'enfant pourra être baptisé dans sa deuxième année de catéchèse.

Idem pour les ados, la catéchèse se faisant en aumônerie avec des jeunes de leur âge.

Les baptêmes sont célébrés le samedi (11 h) ou le dimanche là où la communauté se rassemble, jamais dans une chapelle sauf le jour du pardon.

Un enfant peut n'avoir qu'un parrain ou une marraine.

Le parrain ou la marraine doit être baptisé et catéchisé.

Si l'un des deux ne l'est pas il sera "témoin" et non parrain ou marraine.